



Proposent

Jeudi 21 Octobre 2021 (20h)

Salle A Noste

SOUSTONS (Landes)

Conférence/Débat

Dérives sectaires :

**Les risques de l'emprise
des Sectes**

Avec les participations exceptionnelles de

Daniel PICOTIN – ancien Avocat au Barreau de Bordeaux

Jean-Philippe BOYÉ – Consultant - Formateur en
travail social

Entrée libre et gratuite

Thème de la Conférence/Débat

Sur la base des 3 textes fondamentaux suivants, UFAL-Adour Côte Sud souhaite agir pour informer, sensibiliser, alerter, et prévenir les familles contre les dérives sectaires et les risques de l'emprise des sectes :

1. Article 4 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. (...)
2. Article 1er de la Constitution Française du 4 octobre 1958 : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. (...)
3. Article 1er de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la Séparation des églises et de l'Etat : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. (...)

Une dérive sectaire repose sur « trois piliers » : une idéologie, un gourou et un phénomène d'emprise.

En 2020, en France, 3 000 signalements ont été recensés (contre 2 800 en 2019), dont 700 ont été évalués comme sérieux. Environ 40% concernent des questions de santé ou de bien-être et 25% des mouvements religieux.

Il y a également QAnon, un mouvement complotiste pro-Trump, venu des Etats-Unis et apparu il y a deux ans en France. Le groupe Facebook QAnon France compte 30 000 personnes. Cette mouvance a proliféré avec la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Pour UFAL-Adour Côte Sud, de tels sujets méritent d'être présentés, au grand public, y compris à l'échelon local.

DANIEL PICOTIN

ANCIEN AVOCAT AU BARREAU DE BORDEAUX



Le Cabinet d'avocats Daniel Picotin a été créé en 1981.

C'est un cabinet généraliste au service des particuliers et des entreprises. Il intervient en toutes matières : Droit Civil, Droit Commercial, Droit Pénal...

Au cours des années, il a développé une expertise reconnue dans le domaine de la lutte contre les dérives sectaires, la manipulation et l'emprise mentale.

Daniel Picotin est le premier à avoir créé, sur ce thème, un enseignement spécifique de praticien destiné aux organismes professionnels.

Avec une équipe spécialisée et externalisée, il a officialisé, en France, la pratique de « l'Exit counseling » ou conseil en sortie d'emprise mentale.

JEAN-PHILIPPE BOYÉ

**CONSULTANT, FORMATEUR EN TRAVAIL SOCIAL,
ANCIEN MEMBRE DU HAUT CONSEIL EN TRAVAIL
SOCIAL, COORDINATEUR DE PROJETS AUX EEDF**



Thème : Anthropologie des religions, approche sociologique et psychosociale de la domination psychique et de la manipulation mentale

Jean-Philippe BOYÉ intervient comme consultant au sein de l'Association Ambition Autonomie spécialisée dans le conseil et l'ingénierie de projet auprès d'institutions publiques et d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Formateur en travail social auprès de divers centres de formation de travailleurs sociaux et cadres de direction du secteur sanitaire, social et médico-social, il a exercé dans le domaine de la protection de l'enfance et de la famille.

Ancien membre du Conseil Supérieur du Travail Social et du Haut Conseil du Travail Social, il est co-rapporteur du rapport commandé par le gouvernement sur l'articulation sanitaire, sociale et médico-sociale en France.

Son parcours l'a conduit à poursuivre des travaux d'anthropologie sociale et culturelle et participer aux travaux de recherche du Laboratoire d'ethno-psychiatrie Mana.

Engagé au sein de l'association d'Éducation Populaire des EEDF (Eclaireuses Eclaireurs de France), il coordonne, notamment, les projets du Centre EEDF de Fabian-Aragnouet (Centre de Montagne, Maison Citoyenne et Créative), en partenariat avec l'Inspection Académique des Hautes Pyrénées dans le cadre du dispositif école buissonnière ouverte, la Direction de la Solidarité Départementale du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées, et la Direction de l'UDAF des Hautes Pyrénées.

Le champ de l'éducation est la cible de mouvements de la sphère sectaire depuis plusieurs années, dont témoigne l'exemple récent de l'école Steiner des Hautes Pyrénées, référée à l'anthroposophie de son initiateur.

Il développera une réflexion sur l'approche « séductrice des sectes, ou suscitant la curiosité », leurs promesses et fausses évidences (espoir de guérison, accession au bonheur, conjuration de périls imminents ...) justifiant le recours aux méthodes de sujétion psychologique et de domination psychique.

Jean-Philippe BOYÉ proposera des éléments de compréhension sur les notions de liberté de conscience, de pensée, d'opinion et de de croyance que garantit le cadre laïque comme principe de droit.

PROGRAMME GLOBAL

Mis en œuvre sur les Landes

- **Axe d'action 1** : Présentation de L'EXPOSITION UFAL dans 9 établissements scolaires du second degré dans les LANDES.

Les enseignants de ces 5 collèges et 4 lycées pourront ensuite s'approprier ce thème pour d'éventuelles actions pédagogiques.

- **Axe d'action 2** : Animation thématique au sein de la Médiathèque de SOUSTONS

*Outil **d'éveil et de sensibilisation** culturelle, ludique et pédagogique aux **risques (de manière générale)**, la médiathèque de SOUSTONS présentera, pendant le mois d'octobre, une sélection d'ouvrages dédiés pour privilégier la vigilance et la lutte **contre** les **risques** de l'emprise des sectes.*

*L'**EXPOSITION UFAL** sur cette thématique y sera également présentée*

- **Axe d'action 3** : **Table ronde** le 21 octobre 2021, à 10 h, avec des élus locaux, des éducateurs et des travailleurs sociaux

1er moment de partage et d'échange (avec la participation des 2 conférenciers) sur le thème « Dérives sectaires : les risques de l'emprise des sectes ». Les éducateurs et les travailleurs sociaux pourront ensuite s'approprier ce thème pour d'éventuelles actions pédagogiques au sein de leurs structures.

- **Axe d'action 4** : **CONFERENCE Débat à SOUSTONS, le jeudi 21 octobre 2021 à 20 heures**

Événement phare du programme d'actions prévues à SOUSTONS sur le thème « Dérives sectaires : les risques de l'emprise des sectes » avec l'intervention des 2 conférenciers.

Notes

A l'issue de cette journée, l'association UFAL.Adour Côte Sud s'engage à offrir, à la population locale, un « GUICHET » - à travers sa boîte email et son blog - afin de permettre à chaque citoyen de déposer par écrit tous les témoignages et les signalements utiles, sur le thème « Dérives sectaires : les risques de l'emprise des Sectes »

Ces témoignages et ces signalements seront ensuite transmis, par l'association UFAL.Adour Côte Sud, aux autorités compétentes.

La répartition des temps de paroles Lors de la conférence du 21/10

Ø Introduction/accueil : (10')

. 1er intervenant : (25')

. 2ème intervenant : (25')

Ø Echange de 5' entre les 2 conférenciers

Ø Débat avec la salle (45').

Clôture.

Organisateur

Association UFAL. Adour Côte Sud

Le Président
1, allée de STERLING
40140 SOUSTONS



Tél : 06 50 58 99 90 Mail : ufal.acs@orange.fr Site internet : <https://www.ufal.org>

